



## Actualité troisième trimestre 2012 Jurisprudence

*(cliquer sur les liens pour ouvrir les documents)*

### ISF- DROITS DE SUCCESSION ET DE DONATION

#### **Droits de succession, legs auquel le légataire a renoncé à titre onéreux : réintégration de sommes ayant figuré sur un compte du défunt**

[\(Cass. com. 26 juin 2012 n°11-21160, Thiébault ; RJF 10/12, n°959\)](#)

Le montant du legs de la quotité disponible doit être inclus dans l'assiette taxable du légataire, dès lors que sa renonciation à ce legs, assortie de contreparties qui en constituent le prix, emporte acceptation de la succession en vertu de l'article 780 ancien du Code civil.

#### **ISF, dépenses de construction n'incombant pas au nu-propriétaire de l'immeuble**

[\(Cass. com. 12 juin 2012 n°11-11424, Lafforgue ; RJF 10/12, n°962\)](#)

La déduction des améliorations qu'un usufruitier a réalisées ne peut lui être refusée pour la détermination de l'ISF au motif qu'elles incombent au nu-propriétaire.

[Consultez l'ensemble des rubriques « Actualité jurisprudence novembre 2012 »](#)